

Extrait de la mise à jour du prospectus



CFG BANK

CFG BANK S.A

EMISSION D'OBLIGATIONS SUBORDONNEES D'UN MONTANT MAXIMUM DE 160 000 000 MAD

| | Tranche A (A taux fixe - cotée) | Tranche B (A taux fixe - non cotée) | Tranche C (Révisable annuellement - cotée) | Tranche D (Révisable annuellement - non cotée) |
|------------------------------------|--|--|--|---|
| Plafond de tranche | 160 000 000 MAD | 160 000 000 MAD | 160 000 000 MAD | 160 000 000 MAD |
| Nombre maximum de titres à émettre | 1 600 | 1 600 | 1 600 | 1 600 |
| Valeur nominale | 100 000 MAD | 100 000 MAD | 100 000 MAD | 100 000 MAD |
| Maturité | 10 ans | 10 ans | 10 ans | 10 ans |
| Taux d'intérêt facial | Fixe Le taux d'intérêt facial sera déterminé en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce dernier sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 70 et 90 points de base | | Révisable annuellement, En référence au taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 65 et 85 points de base. | |
| Remboursement du principal | <i>In fine</i> | <i>In fine</i> | <i>In fine</i> | <i>In fine</i> |
| Prime de risque | Entre 70 et 90 pbs | | Entre 65 et 85 pbs | |
| Garantie de remboursement | La présente émission ne fait l'objet d'aucune garantie particulière | | | |
| Méthode d'allocation | Adjudication à la française avec priorité aux tranches A et B (à taux fixe, avec un remboursement <i>in fine</i> du principal), puis aux tranches C et D (à taux révisable annuellement, avec un remboursement <i>in fine</i> du principal) | | | |
| Négociabilité des titres | A la Bourse de Casablanca | De gré à gré (hors bourse) | A la Bourse de Casablanca | De gré à gré (hors bourse) |

PERIODE DE SOUSCRIPTION : DU 26/09/2022 AU 14/10/2022 INCLUS

Souscription réservée aux investisseurs qualifiés de droit marocain cités dans la présente note d'opération

Organisme Conseil



Organismes Chargés du Placement



Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC)

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC, prise en application de l'article 5 de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, la mise à jour du prospectus a été visé par l'AMMC en date du 03 octobre 2022 sous la référence VI/EM/032/2022.

La présente mise à jour complète le prospectus visé par l'AMMC en date du 15 septembre 2022 sous la référence VI/EM/027/2022 et composée de la note d'opération et du document de référence de CFG Bank relatif à l'exercice 2021 enregistré par l'AMMC en date du 8 septembre 2022 sous la référence EN/EM/020/2022.

AVERTISSEMENT

Cette mise à jour abroge et remplace les stipulations relatives à la description du taux d'intérêt facial ainsi que le calendrier de l'opération mentionnés dans le prospectus visé par l'AMMC le 15 septembre 2022 sous la référence VI/EM/027/2022.

En conséquence, les obligations à émettre par CFG Bank seront régies par la présente mise à jour, en ce qui concerne le taux d'intérêt facial, le calendrier de l'opération, la date de jouissance, la date d'anniversaire de la date de jouissance, la date d'échéance, et par le prospectus précité en ce qui concerne les autres informations

La présente mise à jour complète le prospectus visé par l'AMMC en date 15 septembre 2022 sous la référence VI/EM/027/2022.

SOMMAIRE

| | |
|--|-----------|
| Avertissement | 2 |
| PARTIE I. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION | 4 |
| MISE A DISPOSITION DE LA MISE A JOUR DU PROSPECTUS..... | 14 |

PARTIE I. PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

I. RENSEIGNEMENTS RELATIFS AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES DE CFG BANK

Avertissement

L'obligation subordonnée se distingue de l'obligation classique en raison du rang de créance contractuellement défini par la clause de subordination. L'effet de la clause de subordination est de conditionner, en cas de liquidation de l'émetteur, le remboursement de l'emprunt au désintéressement de tous les créanciers privilégiés ou chirographaires.

Caractéristiques de la tranche A (à taux fixe, d'une maturité de 10 ans, avec un remboursement *in fine* du principal, cotée à la Bourse de Casablanca)

| | |
|--------------------------------|---------------------------------|
| Période de souscription | 26/09/2022 au 14/10/2022 inclus |
| Date de jouissance | 24/10/2022 |
| Date d'échéance | 24/10/2032 |

Taux fixe

Le taux d'intérêt facial sera déterminé en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce dernier sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 70 et 90 points de base.

Taux d'intérêt facial

Dans le cas où le taux 10 ans des bons du Trésor n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence par CFG Bank s'effectuera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle).

Le taux de référence et les taux d'intérêt faciaux seront publiés par CFG Bank sur son site web le 12/10/2022 et dans un journal d'annonces légales le 12/10/2022 et seront communiqués à la Bourse de Casablanca.

Intérêts

Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 24 octobre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 24 octobre si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CFG Bank. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette Opération.

Les intérêts seront calculés selon la formule suivante :

$$[\text{Nominal} \times \text{Taux d'intérêt facial}].$$

Cotation des titres

Les obligations subordonnées de la tranche « A » seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment principal D de la Bourse des valeurs. Leur date de cotation est prévue le 19 octobre 2022 sous le Ticker OCFGA.

Pour être coté à la Bourse de Casablanca, le montant alloué à la tranche « A » doit être supérieur ou égal à un montant de 20 000 000 MAD.

Si à la clôture de la période de souscription, le montant alloué à la tranche « A » est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à cette tranche seront annulées.

Les autres modalités et caractéristiques de la tranche A demeurent inchangées.

Caractéristiques de la tranche B (à taux fixe, d'une maturité de 10 ans, avec un remboursement *in fine* du principal, non cotée à la Bourse de Casablanca)

| | |
|--------------------------------|--|
| Période de souscription | Du 26/09/2022 au 14/10/2022 inclus |
| Date de jouissance | 24/10/2022 |
| Date d'échéance | 24/10/2032 |
| Taux d'intérêt facial | <p>Taux fixe</p> <p>Le taux d'intérêt facial sera déterminé en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce dernier sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 70 et 90 points de base</p> <p>Dans le cas où le taux 10 ans des bons du Trésor n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence par CFG Bank s'effectuera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 10 ans (base actuarielle).</p> <p>Le taux de référence et les taux d'intérêt faciaux seront publiés par CFG Bank sur son site web le 12/10/2022 et dans un journal d'annonces légales le 12/10/2022.</p> |
| Intérêts | <p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 24 octobre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 24 octobre si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CFG Bank. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette Opération.</p> <p>Les intérêts seront calculés selon la formule suivante :</p> $[\text{Nominal} \times \text{Taux d'intérêt facial}].$ |

Les autres modalités et caractéristiques de la tranche B demeurent inchangées.

Caractéristiques de la tranche C (à taux révisable annuellement, d'une maturité de 10 ans, avec un remboursement *in fine* du principal, cotée à la Bourse de Casablanca)

| | |
|--|--|
| Période de souscription | Du 26/09/2022 au 14/10/2022 inclus |
| Date de jouissance | 24/10/2022 |
| Date d'échéance | 24/10/2032 |
| Taux d'intérêt facial | <p>Taux révisable annuellement</p> <p>Pour la première année, le taux d'intérêt facial sera le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 65 et 85 points de base.</p> <p>Le taux de référence et les taux d'intérêt faciaux seront publiés par CFG Bank sur son site web le 12/10/2022 et dans un journal d'annonces légales le 12/10/2022 et seront communiqués à la Bourse de Casablanca .</p> <p>A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor publiée par Bank Al-Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours de bourse.</p> <p>Dans le cas où le taux 52 semaines n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence par CFG Bank se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire).</p> <p>Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque fixée à l'issue de l'adjudication (prime de risque comprise entre 65 et 85 points de base) et sera communiqué par CFG Bank, via son site web, aux porteurs d'obligations et à la Bourse de Casablanca 5 jours de bourse avant la date d'anniversaire.</p> <p>Le taux d'intérêt facial révisé sera publié via un avis par la Bourse de Casablanca.</p> |
| Date de détermination du taux d'intérêt | <p>Le coupon sera révisé annuellement aux dates d'anniversaire de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 24 octobre de chaque année.</p> <p>Le nouveau taux sera communiqué par l'Emetteur sur son site web et à la Bourse de Casablanca 5 jours de bourse avant la date anniversaire de l'emprunt.</p> <p>Le taux révisé fera l'objet d'un avis publié par la Bourse de Casablanca sur son site web.</p> |
| Intérêts | <p>Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 24 octobre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 24 octobre si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CFG Bank.</p> |

Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette Opération.

Les intérêts seront calculés selon la formule suivante :

$$\text{[Nominal x Taux d'intérêt facial x Nombre de jours exact / 360].}$$

Cotation des titres

Les obligations subordonnées de la tranche « C » seront cotées à la Bourse de Casablanca et feront ainsi l'objet d'une demande d'admission au compartiment principal D de la Bourse des valeurs. Leur date de cotation est prévue le 19 octobre 2022 sous le Ticker OCFGB.

Pour être coté à la Bourse de Casablanca, le montant alloué à la tranche « C » doit être supérieur ou égal à un montant de 20 000 000 MAD.

Si à la clôture de la période de souscription, le montant alloué à la tranche « C » est inférieur à 20 000 000 MAD, les souscriptions relatives à cette tranche seront annulées.

Les autres modalités et caractéristiques de la tranche C demeurent inchangées.

Caractéristiques de la tranche D (à taux révisable annuellement, d'une maturité de 10 ans, avec un remboursement *in fine* du principal, non cotée à la Bourse de Casablanca)

| | |
|--------------------------------|------------------------------------|
| Période de souscription | Du 26/09/2022 au 14/10/2022 inclus |
| Date de jouissance | 24/10/2022 |
| Date d'échéance | 24/10/2032 |

Taux révisable annuellement

Pour la première année, le taux d'intérêt facial sera le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 65 et 85 points de base.

Le taux de référence et les taux d'intérêt faciaux seront publiés par CFG Bank sur son site web le 12/10/2022 et dans un journal d'annonces légales le 12/10/2022.

Taux d'intérêt facial

A chaque date d'anniversaire, le taux de référence est le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor publiée par Bank Al-Maghrib, précédant la date d'anniversaire du coupon de 5 jours ouvrés.

Dans le cas où le taux 52 semaines n'est pas directement observable sur la courbe, la détermination du taux de référence par CFG Bank se fera par la méthode de l'interpolation linéaire en utilisant les deux points encadrant la maturité pleine 52 semaines (base monétaire).

Le taux de référence ainsi obtenu sera majoré d'une prime de risque fixée à l'issue de l'adjudication (prime de risque comprise entre 65 et 85 points de base) et sera communiqué par CFG Bank, via son site web, aux porteurs d'obligations 5 jours ouvrés avant la date d'anniversaire.

Date de détermination du taux d'intérêt

Le coupon sera révisé annuellement aux dates d'anniversaire de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 24 octobre de chaque année. Le nouveau taux sera communiqué par l'Emetteur aux porteurs d'obligations, via son site web, 5 jours ouvrés avant la date d'anniversaire.

Intérêts

Les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 24 octobre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 24 octobre si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CFG Bank. Aucun report des intérêts ne sera possible dans le cadre de cette Opération.

Les intérêts seront calculés selon la formule suivante :

$$[\text{Nominal} \times \text{Taux d'intérêt facial} \times \text{Nombre de jours exact} / 360].$$

Les autres modalités et caractéristiques de la tranche D demeurent inchangées.

II. RISQUES LIES AUX OBLIGATIONS SUBORDONNEES

Risque de taux

La présente émission prévoit deux tranches à taux fixe (tranches A et B), déterminé sur la base de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. De ce fait, la valeur des obligations à taux fixe pourrait varier à la hausse ou à la baisse, dépendamment de l'évolution de la courbe des taux de référence du marché secondaire des Bons du Trésor publiée par Bank Al-Maghrib.

III. CADRE DE L'OPERATION

Faisant usage des autorisations et délégations du Conseil d'Administration du 10 juin 2022, le Président du Conseil d'Administration a décidé, en date du 03 octobre 2022, de mettre à jour les caractéristiques et modalités définitives suivantes de l'émission comme suit :

- **Date de jouissance** : 24/10/2022 ;
- **Taux de sortie** :
 - ✓ Tranche « A » cotée : Taux fixe (Le taux d'intérêt facial sera déterminé en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 70 et 90 points de base). Remboursement *in fine* du principal ;
 - ✓ Tranche « B » non cotée : Taux fixe (Le taux d'intérêt facial sera déterminé en référence au taux 10 ans déterminé à partir de la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 70 et 90 points de base). Remboursement *in fine* du principal;
 - ✓ Tranche « C » cotée : Révisable annuellement (le taux d'intérêt facial sera le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 65 et 85 points de base). Remboursement *in fine* du principal ;
 - ✓ Tranche « D » non cotée : Révisable annuellement (le taux d'intérêt facial sera le taux plein 52 semaines (taux monétaire) déterminé en référence à la courbe des taux de référence du marché secondaire des bons du Trésor telle qu'elle sera publiée par Bank Al-Maghrib. Ce taux correspondra au taux le plus élevé calculé ou observé sur la courbe parmi celles qui seront publiées le 07/10, le 11/10 et le 12/10/2022. Ce taux sera augmenté d'une prime de risque comprise entre 65 et 85 points de base). Remboursement *in fine* du principal.
- **Modalités de paiement des intérêts** : les intérêts seront servis annuellement aux dates anniversaires de la date de jouissance de l'emprunt, soit le 24 octobre de chaque année. Leur paiement interviendra le jour même ou le premier jour ouvré suivant le 24 octobre si celui-ci n'est pas un jour ouvré. Les intérêts des obligations subordonnées cesseront de courir à dater du jour où le capital sera mis en remboursement par CFG Bank.

IV. MODALITES DE L'OPERATION

1. COTATION EN BOURSE DES OBLIGATIONS DES TRANCHES A ET C

| | |
|---|------------|
| Date d'introduction et de cotation prévue | 19/10/2022 |
|---|------------|

2. CALENDRIER DE L'OPERATION

| N° | Étapes | Date |
|----|---|-------------------------------|
| 1 | Emission par la Bourse de Casablanca de la mise à jour de l'avis d'approbation de l'émission | 03/10/2022 |
| 2 | Visa de la mise à jour du prospectus par l'AMMC | 03/10/2022 |
| 3 | Réception par la Bourse de Casablanca de la mise à jour du prospectus visé par l'AMMC | 03/10/2022 |
| 4 | Publication de l'extrait de la mise à jour du prospectus sur le site internet de l'Emetteur | 03/10/2022 |
| 5 | Publication par la Bourse de Casablanca de la mise à jour de l'avis relatif à l'Opération | 04/10/2022 |
| 6 | Publication du communiqué de presse par l'Emetteur dans un journal d'annonces légales | 04/10/2022 |
| 7 | Date de début de la prorogation de la période de souscription | 04/10/2022 |
| 8 | Observation des taux de référence | 07/10, 11/10 et le 12/10/2022 |
| 9 | Publication des taux de référence et des taux d'intérêt faciaux sur le site internet de l'Emetteur | 12/10/2022 |
| 10 | Publication des taux de référence et des taux d'intérêt faciaux dans un journal d'annonces légales | 12/10/2022 |
| 11 | Clôture de la période de souscription | 14/10/2022 |
| 12 | Réception par la Bourse de Casablanca des résultats de l'émission et des taux retenus par tranche avant 10h | 17/10/2022 |
| 13 | Cotation des obligations Enregistrement de l'Opération en bourse Publication par la Bourse de Casablanca des résultats de l'Opération | 19/10/2022 |
| 14 | Publication par l'Emetteur des résultats de l'émission et des taux d'intérêt retenus dans un journal d'annonces légales et sur son site web | 24/10/2022 |
| 15 | Règlement / Livraison | 24/10/2022 |

3. MODALITES DE SOUSCRIPTION

Période de souscription

La période de souscription à la présente émission a débuté le 26 septembre 2022 et sera prorogée jusqu'au 14 octobre 2022 inclus.

4. MODALITES DE TRAITEMENT DES SOUSCRIPTIONS

Modalités de centralisation et de traitement des ordres

Au cours de la période de souscription, CFG Bank est tenu de recueillir quotidiennement l'état des souscriptions qu'il aura reçues pendant la journée. Aussi, CFG Bank doit préparer un état récapitulatif consolidé des souscriptions enregistrées dans ladite journée.

En cas de non souscription pendant la journée, l'état des souscriptions devra être transmis avec la mention "Néant".

A la clôture de la période de souscription, soit le 14 octobre 2022, un état récapitulatif définitif, détaillé et consolidé des souscriptions reçues, sera établi sous la responsabilité de CFG Bank en sa qualité d'organisme en charge du placement.

Il sera alors procédé, à la clôture de la période de souscription, soit le 14 octobre 2022 à 18h, à :

- L'annulation des demandes qui ne respectent pas les conditions et modalités de souscription susmentionnées ;
- la consolidation de l'ensemble des demandes de souscription recevables c'est-à-dire toutes les demandes de souscription autres que celles frappées de nullité ;
- l'allocation selon la méthode définie dans la sous-partie « Modalités d'allocation ».

5. MODALITES DE REGLEMENT / LIVRAISON DES TITRES

Modalités de règlement / livraison des titres

Le règlement / livraison entre l'Emetteur (CFG Bank) et les souscripteurs se fera via la filière ajustement en ce qui concerne les tranches « A » et « C » cotées et se fera par la filière de gré à gré en ce qui concerne les tranches « B » et « D », à la date de jouissance. Les titres sont payables au comptant, en un seul versement et inscrits en compte au nom des souscripteurs auprès de leurs teneurs de compte le jour du règlement / livraison, soit le 24 octobre 2022.

Modalités de publication des résultats de l'Opération

Les résultats de l'Opération ainsi que les taux retenus seront publiés par la Bourse de Casablanca sur son site web le 19 octobre 2022 et par CFG Bank dans un journal d'annonces légales ainsi que sur son site web le 24 octobre 2022.

Communication des résultats à l'AMMC

A l'issue de l'Opération et dès le jour suivant la clôture de la période de souscription, soit le 17 octobre 2022, CFG Bank adressera à l'AMMC un fichier définitif consolidant l'intégralité des souscriptions qu'elle aura recueilli.

MISE A DISPOSITION DE LA MISE A JOUR DU PROSPECTUS

Conformément à la circulaire de l'AMMC, la mise à jour du prospectus visé doit être :

- remis ou adressé sans frais à toute personne dont la souscription est sollicitée ou qui en fait la demande ;
- tenu à la disposition du public selon les modalités suivantes : (i) siège social de CFG Bank : 5-7, rue Ibnou Toufail – Palmier – 20100 Casablanca Maroc, (ii) site internet de CFG Bank : www.cfgbank.com ;
- Disponible sur le site internet de la Bourse des Valeurs : www.casablanca-bourse.com ;
- Disponible sur le site internet de l'AMMC : www.ammc.ma.

AVERTISSEMENT

Les informations précitées ne constituent qu'une partie de la mise à jour du prospectus visé par l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) le 03 octobre 2022 sous la référence VI/EM/032/2022. L'AMMC recommande la lecture de l'intégralité de la mise à jour du prospectus qui est mis à disposition du public selon les modalités indiquées dans le présent extrait.